



Frais Médicaux



Assistance



Bagage



Capital



Responsabilités

Cap Working Holiday

Police N° 4 089 004

Garanties

Plafonds et Franchise

BAGAGES : PERTE, VOL OU DETERIORATION

Maximum par Assuré et par an	2 000 €
Limitation des objets de valeur	1 000 €
Franchise par dossier	15 €

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER

En cas d'hospitalisation, appel obligatoire au centre d'assistance Prise en charge au 1er Euro, à concurrence de 100 % des frais réels.	Illimités
Franchise	NEANT
Hors hospitalisation	Illimités
Remboursement, à concurrence de 100%	
Franchise	NEANT
Soins dentaires d'urgence à 100%	300 € max
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation	30 €/Jour (à partir du 6ème jour, maximum 30 jours)

FRAIS MEDICAUX EN FRANCE

Plafonnés au Tarif de Convention	
Maximum en cas d'hospitalisation	1 000 000 €
Franchise par dossier hospitalisation	NEANT
Maximum hors hospitalisation	15 000 €
Franchise par dossier hors hospitalisation	NEANT

Garanties

Plafonds et Franchise

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	FRAIS REELS
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	FRAIS REELS
Transport de l'assuré au centre médical	FRAIS REELS
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré	FRAIS REELS
Prise en charge d'un titre de transport Et des frais de séjour pour un membre de la famille des assurés	Billet aller-retour
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré	
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Retour des accompagnants	Billet aller-retour
Et prise en charge des frais de séjour	
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Retour anticipé de l'Assuré	Billet aller et retour
Assistance juridique à l'étranger	Maximum par Assuré 3.000 €
Caution pénale à l'étranger	Maximum par Assuré 7 500 €
Avance de fonds	Maximum par Assuré 500 €
Transmission des messages urgents	FRAIS REELS
Frais de recherche et de secours	Maximum par Assuré 5 000 € Maximum par événement 25 000 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital Décès accidentel	8 000 €
Capital Invalidité permanente accidentelle	Jusqu'à 40 000 €
Franchise relative en cas d'invalidité	30%

RESPONSABILITE CIVILE A L'ETRANGER

Maximum dommages corporels	4.500.000 €
Maximum dommages matériels	450 000 €
Franchise par sinistre	80 €